



Évry, le 23 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de l'arrêté préfectoral entérinant l'entrée en vigueur du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et visite du chantier de la nouvelle aire de grand passage de Brétigny-sur-Orge 24 avril 2019 - 17h30

La commission consultative départementale d'accueil des gens du voyage du 3 décembre 2018 a validé le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui détermine pour 6 ans (2019-2024) les modalités d'accueil des gens du voyage et les obligations des collectivités pour garantir cet accueil dans le département.

Le Préfet de l'Essonne et le Président du Conseil départemental qui co-président cette instance ont étroitement collaboré, dès le lancement de la procédure de révision du schéma en octobre 2017 afin de concilier les difficultés des collectivités à respecter le schéma précédent et les besoins en termes d'accueil des gens du voyage qui tendent à évoluer au fil des années.

De nouveaux principes ont ainsi été établis :

- un principe de prescription à l'échelle des EPCI (communautés d'agglomération et communautés de communes).
- La prescription d'équipements moins nombreux, moins coûteux, mieux localisés.
- La création de terrains familiaux pour répondre aux besoins spécifiques des populations en sédentarisation.
- La création d'aire de moyens et de grands passages ouverts tout au long de l'année.

Contacts presse :

Préfecture : **Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 - courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Conseil départemental : **Anais MICHELET**, Chargée des relations presse

Tél. Tél. : 01 60 91 91 23 – 06 08 10 50 84 -courriel amichelet@cd-essonne.fr

En 2024, le département de l'Essonne devra compter :

- 3 aires de grands passages de 150 places ouvertes à l'année.
- 1 aire de grands passages de 200 places ouverte l'été.
- 3 aires de moyens passages de 50 places.
- 25 aires permanentes d'accueil représentant 532 places.
- 13 terrains familiaux représentant 324 places.

Le chantier de la nouvelle aire de grand passage de Brétigny-sur-Orge est l'illustration d'une mise en œuvre concrète et rapide du nouveau schéma grâce à l'engagement du Maire de Brétigny-sur-Orge Nicolas MEARY, du Président de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, Eric BRAIVE et du Président du SYMGHAV, Syndicat mixte pour la gestion de l'habitat voyageur, Nicolas MURAIL.

Cette aire de grands passages qui ouvrira dès le 5 mai 2019 accueillera des gens du voyage toute l'année.

Le Préfet de l'Essonne et le Président du Conseil départemental signeront à l'occasion d'une visite du chantier de la nouvelle aire de grands passages, l'arrêté entérinant l'entrée en vigueur du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Vous êtes invités à assister à cet événement le :

Mercredi 24 avril 2019 à 17h30 - AIRIAL, Brétigny-sur-Orge

Merci de vous accréditer, par mail, avant 14h00 le mercredi 24 avril 2019